

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le seize septembre deux-mille vingt-deux, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 9 septembre 2022.

Etaient présents : BOUCHARD Armel, PACQUES Davy, BOULET Christophe, FOUQUEMBERG Bénédicte, DEBURE Gaylord, FORESTIER Amandine, HENOCQUE Hélène et BARETTE Aurore (qui rejoint la séance à 18h45).

Absent(s) ayant donné pouvoir : CAILLET Julien (à PACQUES Davy), MERCIER Delphine (à BOUCHARD Armel), PROBOLA Delphine (à BOULET Christophe), FLET Serge (à FOUQUEMBERG Bénédicte), et OSERET Sylvain (à HENOCQUE Hélène).

A été nommé(e) secrétaire : DEBURE Gaylord.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

DCM2022-030 : Réhabilitation de l'ancien secrétariat de mairie en cabinet d'orthophonie

La commission des travaux s'est réunie sur les lieux le 8 septembre avec l'orthophoniste et future locataire, afin de valider les aménagements nécessaires à cette réhabilitation, en fonction des recommandations de la commission d'accessibilité et de sécurité. M. le Maire présente les devis des entreprises sollicitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les propositions des entreprises suivantes :

- 1- Sarl CRUSEL (Woignarue) : cloisons, sols, plafonds et portes intérieures
d'un montant de 4 466.18 € HT
- 2- PETIT Stéphane (Arrest) : électricité, plomberie et chauffage
d'un montant de 1 682.06 € HT
- 3- SO.MA.CA (St-Quentin la Motte) : porte extérieure / volet roulant
d'un montant de 2 542.00 € HT

avec 8 voix pour et 4 abstentions (Mme FOUQUEMBERG Bénédicte pour elle-même et M. FLET Serge, et Mme HENOCQUE Hélène pour elle-même et M. OSERET Sylvain, plusieurs devis n'ayant pas été présentés pour les travaux « électricité/plomberie » et « porte extérieure/volet »).

Les employés communaux ont commencé à préparer les locaux et se chargeront des travaux non réalisés par ces entreprises (ouverture de cloisons, pose de portes intérieures, peintures...).

DCM2022-031 : Fixation du loyer du cabinet d'orthophonie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 500 euros par mois le loyer de l'ancien secrétariat de mairie réhabilité en cabinet d'orthophoniste (date d'entrée dans les lieux prévue le 1^{er} novembre 2022).

Pour le cas où un second orthophoniste ou profession similaire de santé s'installerait également dans ces locaux, le loyer passerait à 800 euros par mois pour les deux occupants.

Travaux d'aménagement du fossé rue Machet Chollet

Après renseignements pris auprès de la DTTM (Police de l'eau), les travaux d'aménagement du fossé rue Machet Chollet ne sont pas soumis à la réglementation de la loi sur l'eau, ; ils devront simplement respecter quelques prescriptions quant à la période d'intervention, au respect de l'écoulement des eaux, au traitement des éventuels résidus de chantier...

Le devis de la société TELLIER Paysage est de nouveau présenté au conseil municipal, prévoyant la pose de planches et de poteaux en chêne sur le côté fragilisé et sur 76 mètres, d'un montant de 11 460 euros HT ; cet aménagement pourrait être réduit en longueur, en s'arrêtant par exemple juste après le macadam de la propriété voisine, diminuant d'autant le prix.

Il est décidé au final de reporter la décision de réaliser cet aménagement, le temps de se procurer d'autres devis auprès d'entreprises susceptibles de réaliser ce genre de travaux.

DCM2022-032 : Projet de 3 abribus et demande de subvention auprès du Département

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une voix (abstention de M. Christophe BOULET) de retenir comme prévu lors de la réunion du 4 mars 2022 l'entreprise MECAFERRONN (Arrest) pour la confection et la pose de 3 abribus (rue Basse Boulogne, rue de Catigny et rue de Drancourt), présentant un devis d'un montant de 3 240.30 pièce, soit 9 720.90 euros HT. Les tarifs proposés ont été comparés à l'époque aux prix des abris vendus par des sociétés spécialisées de mobilier urbain.

Le Département de la Somme sera sollicité pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Appui aux communes, d'un montant maximal de 40 %. M. le Maire est mandaté pour signer tout document se

rapportant à ce projet. Ces travaux débuteront le plus tôt possible en 2022, dès réception de l'autorisation de commencement de travaux du Département.

Joint de la nouvelle mairie

M. le Maire explique que le seuil de travaux à atteindre pour prétendre à une subvention DSIL est désormais de 30 000 euros HT. Le devis de l'entreprise DEBURE Gaylord retenu en 2021 pour 9 088 euros HT n'est donc pas éligible (il est bien précisé qu'à l'époque, trois devis avaient été demandés pour ces travaux sur le bâtiment « salle du conseil et des mariages », façade donnant sur la cour, et que les deux propositions reçues avaient été présentées au conseil municipal).

Pour atteindre ces 30 000 euros de travaux, il est proposé de demander de nouveaux devis à plusieurs entreprises pour l'ensemble des bâtiments en briques. La préfecture sera au préalable interrogée quant au taux de la subvention envisageable.

DCM2022-033 : Achat de meubles pour la bibliothèque

M. Davy PACQUES présente les différents devis reçus pour l'achat de deux rayonnages avec tablettes et d'un bac à BD sur pieds pour aménager la bibliothèque désormais installée dans la salle multi-activités de la nouvelle mairie.

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'UGAP (Marne-la-Vallée) d'un montant de 1 927.01 euros HT (2 312.41 € TTC). Ce matériel de qualité a été choisi auprès d'un professionnel de ce type de meubles afin de privilégier la solidité et la durabilité, vu le poids représenté par les livres. Les fauteuils pourront être achetés ultérieurement auprès d'enseignes plus locales. Il est toujours envisagé d'acquérir du matériel informatique, pour informatiser la bibliothèque, et pour servir aux Arrestois demandeurs. Pour ce qui est du service civique, M. Davy PACQUES explique que le projet reste au point-mort.

DCM2022-034 : Dissolution du SIAEEV et répartition de l'actif et du passif

M. le Maire explique que le SIAEEV sera dissout au 31/12/2022. Le conseil syndical ayant déjà délibéré à ce sujet, les communes membres doivent désormais se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la dissolution du SIAEEV au 31 décembre 2022 et la répartition des compétences exercées par ce dernier selon le protocole annexé. La répartition des biens meubles et immeubles sera effectuée selon ce même protocole.

Les emprunts du SIAEEV seront repris à 100% par la Communauté de communes du Vimeu, et les communes et communautés de communes et d'agglomération membres rembourseront leur quota, par convention signée entre elles et la CCV, au regard de la clé de répartition définies dans les statuts. Pour Arrest, cette clé de 1.35% équivaut au remboursement de 11 744.03 euros sur 16 ans (2021-2035).

La commune gèrera désormais l'entretien des ouvrages se trouvant sur sa commune (ex : les fascines). Les propriétaires privés riverains conservent le devoir d'entretenir les parties du cours d'eau Avalasse attenant à leurs parcelles.

Concours des maisons fleuries

M. Christophe BOULET explique que 18 personnes se sont inscrites au concours cette année. Le montant des prix attribués l'an passé pour chaque catégorie reste le même (40 € au 1^{er}, 30 € au 2^{ème}, 20 € au 3^{ème}). M. Sylvain OSERET sera interrogé pour savoir si BRICOMARCHE continue de doubler ces montants pour les lauréats. La date de la cérémonie de remise des prix sera fixée tout prochainement. En 2023, cette remise pourrait avoir lieu le 14 juillet.

DCM2022-034 : Consultation publique – Régularisation d'un élevage bovin sur le territoire d'Ochancourt

Une demande a été enregistrée en Préfecture le 29/12/2021 par la SCEA PETIT en vue de la régularisation administrative d'un élevage bovin d'une capacité maximale de 230 vaches laitières sur le territoire d'Ochancourt (parcelles ZB n°15, 30 et 31). Une consultation publique a été lancée, et les communes situées dans le rayon d'affichage doivent donner leur avis sur cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette régularisation administrative.

Opération brioches

L'opération aura lieu les vendredi 7 et samedi 8 octobre prochain. Les conseillers souhaitant participer sont recensés.

Logement de l'ancienne poste

Mme DELOUBRIERE demande s'il est possible de changer les six fenêtres de l'étage de son logement. M. le Maire précise qu'elles sont vétustes et en simple vitrage. Des devis seront demandés afin d'évaluer le montant des travaux. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il serait intéressant d'inscrire cette rénovation dans un projet plus important d'isolation thermique du logement, pour prétendre ainsi à des subventions plus importantes.

Prêt de la salle des fêtes

M. le Maire fait part de la demande d'une enseignante du collège de St-Valery/Somme habitante d'Arrest visant à utiliser gratuitement la salle des fêtes pour un après-midi dansant de ses élèves le 19 octobre prochain. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient ; cette manifestation devra être couverte par l'assurance de l'utilisateur, et la consommation d'électricité raisonnable.

M. le Maire fait part de la demande de M. Cyril GUILBAUT au nom de son association de babyfoot visant à utiliser la salle des fêtes pour des retransmissions de matchs de la coupe du monde de football en novembre et décembre prochains. Cette association n'étant pas du village, le conseil demande qu'elle se rapproche d'une association arrestoise afin de voir avec elle pour organiser cela conjointement. Il ne faudra pas qu'une manifestation ou activité prévue par une association locale soit gênée par une de ces retransmissions.

Lettre de Mme Corinne FORESTIER

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Corinne FORESTIER qui remercie Alexandre MERCIER d'être arrivé très vite sur les lieux de l'accident de Lysian et l'a sauvé, et remercie la commune de lui permettre de s'absenter de son travail pour porter secours en tant que pompier aux personnes dans la détresse.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG propose qu'un mot de remerciement soit envoyé en réponse au nom du conseil municipal, accompagné des plus sincères encouragements.

Questions d'initiatives

Mme Hélène HENOCQUE, relayant le message que M. GODART a transmis aux conseillers municipaux, demande s'il est possible que le n° de téléphone des adjoints soit inséré dans le Bidayen.

Mme HENOCQUE demande quelles actions la commune envisage en cette période de crise énergétique. De plus, le concours des illuminations instauré ne pourrait-il pas être suspendu cette année ? M. le Maire explique qu'il serait judicieux d'avancer l'extinction des lampes de rues à 23h00 au lieu de minuit, et de ne rallumer qu'à 6h00 au lieu de 5h00. La place Augustin Delahaye et la rue Basse Boulogne resteraient allumées (présences d'aménagements routiers à signaler). Le projecteur situé près des pompiers sera éteint. Pour ce qui est du concours des illuminations, M. Davy PACQUES pense qu'il doit être maintenu, car il serait difficile de le réinstauré dans l'avenir s'il n'avait pas lieu cette année ; des préconisations pourraient cependant être apportées aux participants (limitation des plages d'allumage, mise en place de guirlandes solaires...).

Mme HENOCQUE demande si les projecteurs du stade seront bientôt remplacés. M. le Maire répond que les ampoules seront remplacées mardi prochain, à l'aide d'un engin télescopique qui était attendu depuis un moment.

Mme HENOCQUE demande ce qu'il advient des rampes et garde-corps qui devaient être installés à la nouvelle mairie. M. Christophe BOULET explique qu'il pensait les installer après le rejointoiement des briques pour ne pas qu'ils soient abimés. Cette opération étant reportée, il pourrait s'en occuper prochainement à la condition de les protéger en cas de travaux, ou de les prévoir amovibles.

Mme HENOCQUE évoque la baisse des effectifs à l'école. Elle demande également si un petit cadeau ne pourrait pas être attribué aux jeunes qui sont mis à l'honneur au 14 juillet.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG évoque les problèmes d'écoulement d'eau suite aux fortes pluies des jours derniers, et rejoint en ce sens les interrogations de M. Serge FLET. M. le Maire a demandé à des entreprises des devis pour le curage des buses situées à la Tuffière et route d'Abbeville, afin d'améliorer la situation, précisant que des pluies exceptionnelles entraineront toujours des soucis, comme dans toutes les communes. Mme FOUQUEMBERG explique qu'une réflexion d'ensemble sur ces problèmes d'écoulement et de ruissellement serait nécessaire (comme prévu dans le programme électoral de la liste de la majorité). Pour ce qui est de l'Avalasse, les propriétaires riverains devraient être sommés de réaliser l'entretien des berges.

Mme FOUQUEMBERG signale la présence d'eau dans le local derrière la cantine. M. le Maire n'était pas au courant. La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme sera informée.

Mme FOUQUEMBERG explique que le mur des escaliers allant de la cantine aux logements est tout écaillé. M. le Maire répond que cela vient de l'humidité émanant du talus extérieur.

Mme FOUQUEMBERG redemande le taux d'endettement de la commune par habitant. Ce chiffre, qui a été demandé récemment à la Trésorerie, n'a pas été apporté pour cette réunion ; il sera communiqué ultérieurement (*réponse : la dette d'Arrest par rapport à la population est de 341€ ; la moyenne départementale de la strate démographique 500 à 2000 habitants est de 414€. L'annuité de dette 2021 de la commune représente 25€ / hab, pour une moyenne départementale de 52€ / hab*).

Mme FOUQUEMBERG souhaite revenir sur certaines questions posées par M. GODART dans son mail adressé au conseil municipal. M. le Maire l'interrompt car il ne souhaite pas répondre à toutes ces interrogations lors de cette réunion de conseil, l'heure étant de plus déjà bien avancée. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG quitte la séance, trouvant inadmissible de se voir ainsi couper la parole.

La séance est close à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,
Gaylord DEBURE

Le Maire,
Armel BOUCHARD